



## Annexe 12 : Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos)

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la prise et la diffusion de l'image (photographie et/ou vidéo) de votre enfant mineur de moins de 13 ans, dont l'identité est donnée ci-après, dans le cadre des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise (SEA Strassen) auxquelles il/elle participe et pour les modes d'exploitation précisés ci-dessous.

Prénom et nom de l'enfant	
Site de l'enfant	
<input type="checkbox"/> Krabbelkëscht (Précoce)	<input type="checkbox"/> Blummewiss (Préscolaire)
<input type="checkbox"/> Martyrs (Cycle 2)	<input type="checkbox"/> Ben Heyart (Cycle 3.1)
<input type="checkbox"/> Hueflach (Cycle 3.2 + 4)	
Adresse email de la maman (ou tuteur)	
Adresse email du papa (ou tuteur)	

Dans le souci de devoir assurer la sécurité de votre enfant et d'accomplir nos obligations dans le cadre du contrôle de qualité, nous pouvons être amenés à prendre des photos/films de votre enfant (ex. "badge", porte-folio, poster pédagogique...).

Il s'agit alors pour nous de pouvoir respecter le Règlement grand-ducal du 29 juillet 2017 portant établissement du cadre de référence national "Education non-formelle des enfants et des jeunes".

## AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Je, soussigné(e) (prénom, nom) \_\_\_\_\_

demeurant à (adresse) \_\_\_\_\_

souhaite recevoir un code QR afin d'accéder à l'application Dimmi



et / ou autorise par la présente

le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise, situé au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg (cocher les cases) :

### 1. Autorisation prise d'image

à photographier ou filmer mon enfant, dont l'identité est donnée à page précédente, dans le cadre des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise auxquelles il/elle participe.

*Sans avoir coché le point 1, vous pouvez ignorer le point 2.*

### 2. Autorisation utilisation d'image

à photographier ou filmer à utiliser, publier et reproduire ces photographies, vidéos ou leurs adaptations, avec ou sans mention du nom de mon enfant, à des fins illustratives des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise pour (cocher selon votre préférence) :

le journal "Die Kunterbunte", fait par et pour les enfants fréquentant les maisons relais/les crèches;

la diffusion de photographies et/ou de vidéos sur les supports suivants: site(s) Intranet de la Croix-Rouge luxembourgeoise ; site(s) Internet de la Croix-Rouge luxembourgeoise; publications éditées et publiées par la Croix-Rouge luxembourgeoise telles que des rapports d'activités, newsletters, journaux, brochures, magazines, documents pédagogiques, etc. ; publications éditées et publiées par des tiers (journaux, magazines et autres médias imprimés ou électroniques),

la publication de ces photographies, vidéos ou leurs adaptations dans l'application Dimmi (sans mention du nom de mon enfant).

Cette autorisation, consentie à titre gratuit, est valable pour le monde entier pour l'année scolaire 2022 / 2023.

Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre audiovisuelle/cet enregistrement qui restera sa propriété exclusive.

J'atteste avoir reçu une notice d'information relative au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise (page 1/2), avoir lu et compris les informations précitées m'informant de mes droits par rapport à la prise et à la publication d'images concernant mon enfant dont l'identité est donnée ci-dessus, ainsi qu'au traitement associé de ses données personnelles.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits civils à l'égard du mineur désigné ci-dessus.

Fait à Strassen, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du/de la représentant/e légal/e de l'enfant : \_\_\_\_\_